

PROCES-VERBAL
Conseil communautaire du 4 février 2026
Auditorium – Hôtel d'agglomération Grand Cognac

Aujourd'hui, mercredi 4 février 2026, à 18 heures, en vertu de la convocation en date du vendredi 23 janvier 2026, les membres du Conseil communautaire de Grand Cognac se sont réunis en l'Auditorium de l'Hôtel d'agglomération de Grand Cognac – 6 rue de Valdepeñas à Cognac (16100) sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président

ETAIENT PRESENTS

M. Jean-Claude ANNONIER – Mmes Christine BAUDET – Martine BEAUMARD – Pascale BELLE – M. Morgan BERGER – Mme Carmen BERNARD – MM. Pierre BERTON – Philippe BIROLLEAU – Mmes Lydie BLANC – Bernadette BOULAIN – Marie-Christine BRAUD – MM. Sébastien BRETAUD – Pierre-Yves BRIAND – Mme Hélène BRISSON – MM. Jean-François BRUCHON – Mme Séverine CAILLÉ – MM. Jean-Christophe COR – Jean-Jacques DELÂGE – Fabien DELISLE – Hubert DEMENIER – Jacques DESLIAS – Georges DEVIGE – Brice DEZEMERIE – Mme Elisabeth DUMONT – MM. Bernard DUPONT – Michel ECALLE – M. Michel FOUGÈRE – Mme Sylvie GAUTIER – MM. Laurent GEORGES – Philippe GESSE – Jean-Marc GIRARDEAU – Didier GOIS – Mmes Christel GOMBAUD – Géraldine GORDIEN – MM. Dominique GRAVELLE – Bernard HANUS – Christian JOBIT – Lilian JOUSSON – Mehdi KALAI – Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Mmes Danièle LAMBERT DANÉY – M. Yannick LAURENT – Mmes Laurence LE FAOU PARLANT – Camille LEGAY – MM. Jean-Hubert LELIEVRE – Jean-Louis LEVESQUE – Éric LIAUD – Annick-Franck MARTAUD – Mme Monique MARTINOT – MM. Dominique MERCIER – Christian MEUNIER – Jean-Luc MEUNIER – Mmes Léa MICHAUD-LAURICHESSE – Sylvie MOCOEUR – MM. Géraud MOURGERE – Bruno NAUDIN-BERTHIER – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE – M. Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT – Katie PERROIS – Dominique PETIT – Aurélie PINEAU – MM. Gilles PREVOT – Gilbert RAMBEAU – Benoist RENAUD – Mmes Marie-Pierre REY-BOUREAU – Émilie RICHAUD – Nicole ROY – MM. Christophe ROY – Jean-Philippe ROY – Jérôme ROYER – Mmes Carole SAUNIER – M. Xavier TRIQUILLIER – Mmes Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – M. Mickaël VILLEGIER

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIRS

M. Patrice BOISSON (donnant pouvoir à M. Bernard HANUS) – M. Stéphane CORNET (donnant pouvoir à M. Morgan BERGER) – M. Cédric DUPUY (donnant pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU) – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU (donnant pouvoir à Mme Géraldine GORDIEN) – M. Claude GUINET (donnant pouvoir à M. Jérôme ROYER) – M. Florent RODRIGUES (donnant pouvoir à M. Benoit RENAUD) – Mme Nadège SKOLLER (donne pouvoir à Mme Christine BAUDET) –

EXCUSES

M. Romuald CARRY – M. Dominique BURTIN – Mme Laure MANDEAU

SUPPLEANTS

M. Fabien PETINIOT (suppléant de Mme Marie-Christine GRIGNON)

M. Pierre-Yves BRIAND est désigné secrétaire de séance.

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMISSION		OBJET	RAPPORTEUR
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-1	Taux d'imposition 2026 – Taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non-bâti, cotisation foncière des entreprises et taxe d'habitation sur les résidences secondaires	LE PRESIDENT
	AGET-2	Budget Primitif 2026	LE PRESIDENT
	AGET-3	Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2026 Montant socle et répartition par commune	LE PRESIDENT
	AGET-4	Autorisations de programme et crédits de paiement 2026 – Créations et modifications	LE PRESIDENT
	AGET-5	Enveloppe de dotation de solidarité communautaire d'investissement et montant 2026 par commune	LE PRESIDENT
	AGET-6	Répartition de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance 2025	LE PRESIDENT
	AGET-7	Travaux d'alimentation électrique – Attribution d'un fonds de concours au SDEG16	LE PRESIDENT
	AGET-8	Commission locale d'évaluation des charges transférées – Rapports d'évaluation du 4 février 2026	LE PRESIDENT
	AGET-9	Acquisition d'un bien – Maison mitoyenne à Châteaubernard	Brice DEZEMERIE
Ressources Humaines	RH-1	Ouvertures et fermetures de postes permanents	Brice DEZEMERIE
Culture et valorisation du patrimoine	CVP-1	Adhésion à des associations culturelles	Nicole ROY
	CVP-2	Associations culturelles – Attribution de subventions	Nicole ROY
Sport	SPORT-1	Attribution de subventions de fonctionnement 2026 pour les associations sportives communautaires	Xavier TRIQUILLIER
Aménagement du territoire et mobilités	ATM-1	Prescription de la modification N°1 du site patrimonial remarquable (SPR) de Cognac	Séverine CAILLÉ
	ATM-2	Dépôt de bus Transcom à la Haute-Sarrazine - Achat parcelles à Calitom	Pascale BELLE
	ATM-3	Dépôt de bus Transcom à la Haute-Sarrazine - Échange de parcelles avec Colas	Pascale BELLE
Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative	DDD-1	Taux d'imposition 2026 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	Pascale BELLE
	DDD-2	Approbation du schéma Directeur du réseau de chaleur urbain de Grand Cognac	Pascale BELLE
	DDD-3	Validation de la feuille de route de l'économie circulaire de Grand Cognac	Pascale BELLE

Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-1	Convention de partenariat Grand Cognac / Agglomération Saintes Grandes Rives - Campus Connecté	Monique MARTINOT
	DEI-2	Territoire d'Industrie – Portage de l'ingénierie	Philippe GESSE
Enfance Jeunesse	EJ-1	Attribution de subventions 2026 pour les associations jeunesse	Dominique PETIT
	EJ-2	Tarifs des accueils de loisirs sans hébergement (Modification de l'annexe du règlement intérieur à compter du 1 ^{er} septembre 2026)	Dominique PETIT
	EJ-3	Désignation des représentants de Grand Cognac au GIP Cuisine Publique du pays de Cognac	Dominique PETIT
Grand et petit cycle de l'eau	GPCE-1	GEMAPI – Fixation du produit de la taxe pour 2026	Mickael VILLEGER
Action cœur de ville, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-1	Candidature 2026 auprès de la région Nouvelle-Aquitaine au titre du règlement de soutien au service public de la rénovation de l'habitat	Morgan BERGER
Tourisme et valorisation du fleuve et des rivières	TVFR-1	Attribution de subvention de fonctionnement – Office de Tourisme	Yannick LAURENT
	TVFR-2	Snack de la Base Plein Air André Mermet – Fixation de la redevance d'occupation du domaine public 2026	Yannick LAURENT

- Relevé des décisions du bureau
- Relevé des décisions du Président

EXAMEN DES RAPPORTS NON PRESENTES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			
COMMISSION		OBJET	RAPPORTEUR
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-10	Modification 2026 des autorisations d'engagement et crédits de paiement	LE PRESIDENT
	AGET-11	Travaux en régie 2026 – Imputation en section d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-12	Attribution de compensation - Montants 2026	LE PRESIDENT
	AGET-13	Fonds de concours à la commune de Bouteville Au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT
	AGET-14	Convention de reversement de l'attribution de soutien au service public de la Petite Enfance 2025	LE PRESIDENT
	AGET-15	Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine aéronautique non constitutive de droit réel	Pascale BELLE
Ressources humaines	RH-2	Ouverture d'un poste non permanent	Brice DEZEMERIE
Culture et valorisation du patrimoine	CVP-3	Distillateurs culturels – Proposition de tarifs	Nicole ROY

Aménagement du territoire et mobilités	ATM-4	Société publique locale STGA – Modification du règlement intérieur dédié aux contrôles exercés par les collectivités	Pascale BELLE
	ATM-5	Modification du règlement des services du transport scolaire	Pascale BELLE
	ATM-6	Transport scolaire – Subventions de fonctionnement aux autorités organisatrices de second rang (AO2) pour l'année scolaire 2025-2026	Pascale BELLE
	ATM-7	Convention d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association les Quatre Routes	Pascale BELLE
	ATM-8	Attribution de subvention à l'association Vélo d'vie Cognac	Pascale BELLE
Enfance-Jeunesse	EJ-4	Révision des tarifs de location des Chalets et modifications du règlement de « JARNAC-PYRENEES »	Dominique PETIT
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-2	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés Attribution de subventions d'investissement dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG)	Morgan BERGER
	ACVH-3	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés Attribution du montant complémentaire à une subvention d'investissement dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG)	Morgan BERGER
Tourisme et valorisation du fleuve et des rivières	TVFR-3	Tarifcation du port de plaisance applicable par le délégataire	Yannick LAURENT
	TVFR-4	Bateaux à passagers - Base Plein Air André Mermet - Tarifcation	Yannick LAURENT
Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-3	Motion en faveur de la filière cognac	LE PRESIDENT

Le président ouvre la séance.

Il énumère la liste des pouvoirs, des suppléants et des excusés.

Il constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, **Monsieur Pierre-Yves BRIAND**, par vote à main levée, à l'unanimité, par :

Voix Pour : 78

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Le président soumet à l'approbation du conseil communautaire le procès-verbal du conseil du 10 décembre 2025.

En l'absence de question ou de remarque :

Le procès-verbal du conseil communautaire du 10 décembre 2025 est adopté à l'unanimité par 78 voix Pour.

Avant de donner lecture des rapports, **le président** souhaite évoquer et répondre aux propos tenus lors du débat qui a eu lieu le 23 janvier 2026 dans l'émission « Politique Dimanche » sur France 3, concernant les élections municipales et plus particulièrement le rôle de Grand Cognac. Sans s'immiscer dans la campagne électorale de chaque commune, il juge nécessaire de défendre ce soir l'institution lorsque celle-ci est attaquée. Ainsi il répond aux propos du débat en rappelant que l'on ne peut pas dire que l'agglomération n'a rien fait sur la ville de Cognac. Il réaffirme la position d'équilibre de Grand Cognac qui soutient les 54 communes, au gré de leurs projets et des capacités de la communauté d'agglomération.

Le président donne lecture des rapports non présentés en indiquant au conseil qu'il est possible de demander de les sortir de cette liste afin de les évoquer plus en détails et de poser toutes questions qui seront jugées nécessaires.

RAPPORTS NON PRESENTES

AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

10. Modification 2026 des autorisations d'engagement et crédits de paiement

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AECF). Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles l'EPCI s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Les AECF et leurs révisions sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Dans le cadre du budget primitif 2026, il est proposé d'ajuster les AECF existantes tenant compte des prévisions et des besoins de l'agglomération d'une part et de créer une nouvelle AECF portant sur l'opération d'extension de la zone d'activités de Gensac-La Pallue, d'autre part.

11. Travaux en régie 2026 imputation en section d'investissement

Depuis la mise en œuvre de l'automatisation de la gestion du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), l'assiette des dépenses d'investissement éligibles a été redéfinie et les dépenses de travaux en régie ne sont plus éligibles. Il est toutefois possible d'imputer directement en investissement les dépenses d'acquisition de matériels et matériaux à condition que la liste des opérations concernées soit arrêtée par délibération. Il est donc proposé d'arrêter la liste des opérations sur laquelle des interventions en régie pourraient être menées, pour l'exercice 2026.

12. Attributions de compensation – Montant 2026

Les attributions de compensation constituent une dépense obligatoire pour un EPCI à fiscalité professionnelle unique. Elles correspondent au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année précédant l'adoption de la fiscalité professionnelle unique par l'EPCI fusionné, minoré des charges transférées. Le conseil communautaire est tenu de procéder à une communication aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, des montants prévisionnels annuels des attributions de compensation. Le montant des attributions de compensation pour l'année 2026 correspond aux montants définitifs 2025 corrigés des révisions pour les procédures d'urbanisme achevées au 31 décembre 2024.

13. Fonds de concours à la commune de Bouteville – Au titre de la DSC d'investissement

Dans le cadre de la répartition de la Dotation de solidarité communautaire pour 50% en fonctionnement et 50% en investissement, la commune de Bouteville sollicite le versement d'un fonds de concours de 7 955 euros pour mener des travaux de toitures et des aménagements en entrée de bourg. Il est proposé d'attribuer le fonds de concours demandé.

14. Convention de reversement de l'attribution de soutien au service public de la petite enfance

Par délibération du 25 juin 2025, Grand Cognac est devenu autorité organisatrice pour la mise en œuvre de la politique Enfance-Jeunesse sur l'ensemble de son territoire. Pour accompagner cette montée en compétence, le législateur a choisi d'attribuer une aide aux communes de plus de 3.500 habitants qui concerne donc les communes membres suivantes : Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, Jarnac et Val-de-Cognac. Or, ce montant versé pour accompagner financièrement la gestion de la compétence devrait revenir à Grand Cognac désormais compétente.

Le mécanisme de la révision des attributions de compensation est celui requis pour acter ce transfert de charges. Néanmoins, les montants individuels attribués à chaque commune pour 2025 ont été connus trop

tardivement pour rendre matériellement possible la révision des attributions de compensation, soumise à l'avis de Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et de l'ensemble des conseils municipaux.

C'est pourquoi, il est proposé d'approuver la convention permettant le reversement de l'attribution de soutien au SPPE 2025, pour un montant de 20 318,13 euros par commune concernée.

15. Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéronautique non constitutive de droit réel

Le Syndicat Mixte des Aéroports de Charente (SMAC), gestionnaire de l'aérodrome de Cognac-Châteaubernard, héberge l'association les Ailes Cognacaises, constituées de quatre sections (vol moteur – aéromodélisme – planeurs et radioamateurs).

Pour leur permettre d'assurer leurs activités, le SMAC souhaite autoriser ces sections à occuper des emplacements situés dans un ensemble immobilier dépendant du domaine public aéroportuaire et dont l'emprise foncière est située sur la zone civile de l'aéroport de Cognac-Châteaubernard. Les activités pédagogiques et de convivialité développées par les Ailes Cognacaises s'inscrivent dans la politique sportive menée par Grand Cognac au titre de ses compétences supplémentaires et pour lesquelles elle lui apporte son soutien. C'est donc en cette qualité que Grand Cognac intervient dans la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire avec le statut d'observateur.

En l'absence de question ou de remarque, **le président** continue la lecture des rapports.

RESSOURCES - HUMAINES

2. Ouverture d'un poste non permanent

Il est proposé de créer un poste de droit privé pour un contrat de collaboration de recherche dans le cadre de la Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE).

CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

3. Distillateurs Culturels – Proposition de tarifs

Il est proposé d'actualiser les tarifs des Distillateurs culturels pour l'année 2026 et plus particulièrement d'ajuster le forfait "droit de parole".

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES

4. Société publique locale STGA – Modification du règlement intérieur dédié aux contrôles exercés par les collectivités

En termes de contrôle analogue, les statuts de la SPL STGA prévoient la mise en place de deux comités, le comité stratégique et de pilotage et le comité technique de contrôle, dont la composition et le fonctionnement sont décrits dans le règlement intérieur spécifique aux contrôles exercés sur la société publique locale par ses actionnaires. En cohérence avec les orientations fixées par l'agglomération de GrandAngoulême dans le cadre de l'approbation d'un nouveau contrat avec la SPL STGA de 2026 à 2030, il est proposé d'adapter le règlement spécifique au contrôle analogue pour améliorer l'efficacité de ces deux comités. Il s'agit notamment de modifier les articles 2.4 et 4.3 de ce règlement qui précisent leur composition, leur missions et leur fonctionnement.

5. Modification du règlement des services du transport scolaire

Depuis le 1^{er} septembre 2020, Grand Cognac exerce pleinement et directement sa compétence en matière de transport scolaire. À la suite d'une erreur lors de la dernière modification du règlement du service entré en vigueur le 1^{er} juin 2025, il est proposé de rectifier les modalités et les montants de remboursement.

6. Transport scolaire – Fonctionnement aux autorités organisatrices de second rang (AO2) pour l'année scolaire 2025-2026

Grand Cognac délègue sa compétence en matière de transport scolaire vers les écoles primaires et maternelles des communes de l'agglomération à des Autorités Organisatrices de Second rang (AO2).

En application du règlement des transports scolaires, Grand Cognac contribue au financement de ces services par le biais de subventions. Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé d'allouer un total de 161 475,29 € de subventions aux AO2.

7. Convention d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association les Quatre Routes

Il est proposé d'approuver la convention d'objectifs avec l'association « Les Quatre Routes » pour la mise en place d'actions en faveur de l'inclusion par la mobilité et de lui attribuer 30 000 € de subvention au titre de l'exercice 2026.

8. Attribution de subvention à l'Association Vélo d'vie Cognac

Il est proposé d'attribuer 3 000 € de subvention au titre de l'exercice 2026 à l'association Vélo d'Vie Cognac, portant des actions en faveur de l'inclusion par la mobilité et d'une mobilité décarbonée.

ENFANCE JEUNESSE

4. Révision des tarifs de location des chalets et modification du règlement

L'agglomération de Grand Cognac met à disposition des habitants du territoire et employés de Grand Cognac quatre chalets dits Jarnac-Pyrénées (JARPY) à Sainte-Marie de Campan (Haute Pyrénées). La fréquentation de JARPY est en hausse constante depuis 2018. Bien que les tarifs aient été réévalués en 2018 et en 2025, cela n'a pas été suffisant pour compenser l'inflation, les charges afférentes à la bonne gestion du site tant en fonctionnement qu'en investissement. Il est donc proposé de modifier les tarifs des nuitées et de location de la salle de réception.

ACTION CŒUR DE VILLE, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

2. Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – Attribution de subventions d'investissement dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG)

Dans le cadre de son Programme d'Intérêt Général (PIG), Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et la société coopérative Procivis, pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants. Le montant total de la subvention d'investissement proposée s'établit à 1 887,92 € pour deux dossiers dans le cadre du PIG de Grand Cognac.

3. Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – Attribution du montant complémentaire à une subvention d'investissement dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG)

Dans le cadre de son Programme d'Intérêt Général (PIG), Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et la société coopérative Procivis, pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants.

Ce rapport propose une modification de la subvention d'investissement allouée à un propriétaire dans le cadre du PIG de Grand Cognac. Le montant complémentaire de subvention s'établit à 856,31 €.

TOURISME ET VALORISATION DU FLEUVE ET DES RIVIERES

3. Tarification du port de plaisance applicable par le délégataire

Le 7 octobre 2025 le conseil communautaire a approuvé la prolongation du contrat de délégation de service public liant Grand Cognac à l'entreprise Les Canalous par voie d'avenant, pour une durée d'un an pour la gestion et l'exploitation du port de plaisance de Cognac. Conformément à l'article 17 dudit contrat, il revient au conseil communautaire de fixer les tarifs applicables au port de plaisance.

4. Bateaux à passagers – Base Plein Air André Mermet - Tarification

Grand Cognac gère en régie l'exploitation d'équipements touristiques tels que bateaux à passagers et la Base Plein Air André Mermet à Cognac. Il est proposé d'ajuster les différentes grilles tarifaires conformément aux enseignements tirés de la saison 2025.

Le président demande s'il y a des questions sur ces sujets. En l'absence de question,

Le Président met au vote les rapports non présentés.

Les rapports sont adoptés à l'unanimité :

Voix Pour : 78

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil est informé :

- Du relevé des décisions du bureau,
- Du relevé des décisions marché < 90 000 €

Le président poursuit l'ordre du jour relatif aux rapports présentés

RAPPORTS PRESENTES

Le président présente les rapports suivants.

AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

1. Taux d'imposition 2026 – Taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non-bâti, cotisation foncière des entreprises et taxe d'habitation sur les résidences secondaire

Compte-tenu de l'évolution prévisionnelle des bases fiscales pour 2026, il est proposé de reconduire les taux de fiscalité 2025, à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 0,303 %
- Taxe sur le foncier non-bâti : 3,27%
- Cotisation foncière des entreprises : 24,60%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,75%.

Il est précisé que ces taux n'ont pas connu d'évolution depuis la création de l'agglomération en 2017. En outre, la période de lissage de 9 ans arrêtée par délibération 2017-100 et prévoyant la convergence progressive des taux est désormais terminée.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 78

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Madame Katie PERROIS et Monsieur Yannick VILLEGGER entrent en séance.

2. Budget primitif 2026

Le président présente le budget primitif 2026 et explique le contexte dans lequel il a été établi. Il fait lecture du document communiqué en annexe. Il indique notamment qu'il s'agit d'un budget en baisse. Comme évoqué au Bureau, c'est un exercice très contraint, dû à un certain nombre de prélèvements, détaillés en annexe.

Il souligne qu'il est assez rare dans l'histoire d'une collectivité que le budget de l'année N+1 soit inférieur au budget de l'année N.

Il continue en rappelant que l'élaboration du budget principal s'est faite sans la connaissance de la loi de finances 2026 (adoptée la veille de ce conseil). Les intercommunalités et les régions sont les grandes perdantes. Pour Grand Cognac, l'impact est très important, évalué à 2 millions et demi d'euros de perte, ce qui correspond à la moitié de sa capacité habituelle d'investissement. Malgré cela, le montant de la dotation de solidarité communautaire (DSC) est maintenu à 3,4 millions d'euros.

Il énumère les différents impacts qui contraignent Grand Cognac à construire un budget en baisse de 3,2% et indique que l'agglomération est restée prudente sur les prévisions de recettes et notamment au regard des impacts du projet de loi de finances 2026.

Il évoque un autofinancement des investissements à 1,6 millions d'euros, qui diminue donc sérieusement par rapport au budget de 2025. Malgré cela, Grand Cognac continue d'investir, afin de soutenir l'économie du territoire.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement (dont 13,3 millions d'euros de recettes fiscales), la loi de finances indique une augmentation des bases de 0,8%. Grand Cognac fait une hypothèse d'augmentation prudente de 1%.

Concernant les recettes fiscales directes, **le président** rappelle que la suppression de la taxe d'habitation, remplacée par une part de la TVA nationale dynamique, pouvait laisser espérer une croissance au moins équivalente à celle de la taxe d'habitation. Malheureusement, la loi de finances 2026 gèle la dotation. Ainsi, si les produits de la TVA continuent d'augmenter, la dotation stabilisée en 2025 restera figée en 2026, ce qui fait un manque à gagner important.

Les produits de service sont quant à eux, en hausse de 3,8%, grâce notamment à une fréquentation excellente des équipements touristiques, sportifs, culturels et de loisirs qui entraîne une augmentation de recettes.

Il continue sur le sujet des dépenses, en indiquant que plus de 70% des postes de dépenses sont gelés ou en baisse tout en maintenant la qualité de service.

Concernant les autres charges de gestion courantes, si la contribution au SDIS est désormais gelée au même montant que 2025, choix de la nouvelle majorité départementale, les subventions aux associations sont maintenues afin de préserver les événements qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

En ce qui concerne les charges de personnel, il indique une progression de 3,4 % et explique les causes de cette dernière (Cf. annexe). Face à ces contraintes, le gel des recrutements et la recherche active de financements de postes sont d'ores et déjà mis en place.

Le président poursuit en détaillant la section investissements (CF annexe), et en évoquant notamment les grandes opérations telles que le pôle culturel à Cognac, les travaux de la crèche de Châteauneuf-sur-Charente, ceux de la crèche Gribouille à Crouin qui est étendue et change de bâtiment, l'aménagement touristique du site de Juac, ou encore le pôle d'échange multimodal de la gare de Jarnac à Mainxe-Gondeville.

Le président évoque les budgets annexes (CF annexe).

Concernant le budget Déchets, il souligne que, comme s'était engagé Grand Cognac, la baisse de la TEOM va pouvoir commencer à se mettre en place.

A la fin de cette présentation, **le président** demande s'il y a des questions.

En l'absence de questions, il indique que vont être abordés, politique par politique, les différents budgets.

Attractivité du Territoire.

Le président présente les principaux projets de l'année pour un budget de fonctionnement de 500 000 € et un budget d'investissement pour 111 000 €. Il détaille, par la suite, les principales actions engagées et les principales actions d'investissements. Il évoque le contexte difficile qui conduit Grand Cognac à mener une politique de ciblage (participations à des salons, recherche de médecins, etc.), et le déploiement d'une stratégie ambitieuse et travaillée pour toujours davantage de notoriété nationale.

Le président donne la parole à **Monsieur Morgan BERGER** pour la présentation du budget « Politique de l'habitat »

Politique de l'habitat

Monsieur Morgan BERGER présente le budget habitat (Cf. annexe).

À l'issue de cette présentation, et en l'absence de question, **le président** donne la parole à **Madame Nicole ROY** pour la présentation du budget « Culture »

CULTURE

Madame Nicole ROY présente le budget (Cf. annexe).

Aucune question n'est formulée.

Le Président donne la parole à **Monsieur Philippe GESSE** pour la présentation du budget « Développement économique ».

Développement économique

Monsieur Philippe GESSE présente le budget (Cf. annexe).

Le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'étant posée, il donne la parole à **Monsieur Mickaël VILLEGER** pour la présentation du budget « Eau et assainissement ».

Eaux et assainissement

Monsieur Mickaël VILLEGER présente le budget « Eau » (Cf. annexe).

En l'absence de question, il donne la parole à **Monsieur Bernard DUPONT** pour la présentation du budget « Assainissement et gestion des eaux pluviales ».

Monsieur Bernard DUPONT présente le budget « Assainissement et gestion des eaux pluviales » (Cf. annexe).

La parole est redonnée à **Monsieur Mickaël VILLEGER** sur le budget « GEMAPI ».

Monsieur Mickaël VILLEGER présente le budget (Cf. annexe).

À l'issue de la présentation aucune question n'est posée.

Le Président donne la parole à Madame **Dominique PETIT** pour la présentation du budget « Enfance – jeunesse »

Enfance - jeunesse

Madame Dominique PETIT présente le budget (Cf. annexe).

Elle fait un focus sur la partie investissement qui propose différents projets de construction ou d'agrandissement de crèches (Châteauneuf, Cognac, Salle d'Angles).

Aucune question n'est formulée.

La parole est donnée à **Monsieur YANNICK LAURENT** pour la présentation du budget « Tourisme ».

Tourisme

Le budget est abordé et présenté par **Monsieur Yannick LAURENT** (Cf. annexe).

À l'issue de cette présentation, **le Président** demande s'il y a des questions. Il donne la parole à **Monsieur Jérôme ROYER** qui s'étonne du montant de la recette prévisionnelle de la taxe de séjour à 350 000 €.

Le président répond que la recette de la taxe de séjour était de 370 000 €, l'an dernier.

Monsieur Jérôme ROYER poursuit en demandant ce qu'il en est de la gabarre *La Charente* à Saint-Simon.

Le président indique que ce bateau, qui souffrait d'une défaillance technique, est en cours de réparation et devrait être opérationnelle au 1^{er} juillet 2026.

L'association en charge de son exploitation a été fortement impactée par cette immobilisation et n'a plus la capacité de la gérer. Grand Cognac a donc été sollicitée par le département pour en reprendre la gestion avec la même contribution financière départementale qui était versée à l'association.

A la question de **Monsieur Jérôme ROYER** sur la valorisation du territoire, **le président** parle de la stratégie "Tourisme", qui a pour objectif de vendre la destination touristique en participant, notamment, à des salons nationaux et internationaux. Une première participation à un salon en Belgique a déjà porté ses fruits.

En l'absence de nouvelle question, la parole est donnée à **Madame Pascale BELLE** pour la présentation du budget « Développement durable, mobilité, déchets et démocratie participative ».

Développement durable, mobilité, déchets et démocratie participative

Madame Pascale BELLE présente le budget « déchets » (Cf. annexe) et le budget « transport » (Cf. annexe).

Concernant le budget Déchets, **Monsieur Fabien DESLILE** demande si les chauffeurs des camions de la collecte des déchets ont changé. Il évoque de fréquentes questions de la part des habitants sur des ramassages non effectués, avec une impression que les camions n'arrivent plus à passer là où ils passaient avant.

Madame Pascale BELLE répond que l'équipe de chauffeurs qui vient de CALITOM n'a pas changé, et qu'en revanche il existe une difficulté importante sur les camions qui sont régulièrement en panne et entraîne de la location pour les remplacer le temps du dépannage.

Pour continuer sur la collecte des déchets, **le président** donne la parole à **Madame Marie-Jeanne VIAN** qui indique que si la mise en place de la collecte des sacs noirs tous les 15 jours est une bonne mesure, elle souhaite une réflexion sur le remplacement de ces sacs par des sacs transparents. Partout où ils ont été mis en place, on constate des sacs moins pleins et mieux triés.

Le président estime qu'effectivement une réflexion peut être engagée en ce sens.

En l'absence de nouvelle question, le président donne la parole **Monsieur Ludovic PASIERB** pour la présentation du budget « Natura 200, chemin de randonnée et flow vélo ».

Natura 2000, Chemins de randonnées et Flow vélo

Monsieur Ludovic PASIERB présente le budget (Cf. annexe).

Aucune question n'étant posée, le sujet suivant est évoqué et la parole est donnée à **Monsieur Jean-Marc LACOMBE**.

Patrimoine, voiries, gens du voyage et Jarnac-Pyrénées

Monsieur Jean-Marc LACOMBE présente le budget pour la partie « patrimoine et voiries » (CF annexe).

Il laisse la parole à **Monsieur Annick-Franck MARTAUD** pour la partie « gens du voyage, Jarnac-Pyrénées ».

En l'absence de question, le sujet suivant est évoqué et la parole est donnée à **Monsieur Xavier TROUILLIER** pour la présentation du budget « Sport ».

Sport

Monsieur Xavier TROUILLIER présente le budget « Sport » (Cf. annexe).

À défaut d'intervention, la parole est donnée à **Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU** pour la présentation du budget « Affaires juridiques et commande publique ».

Affaires juridiques et commande publique

Monsieur Jean-Marc GIRARDEAU présente le budget (Cf. annexe). Il indique que cette année, une structuration de la direction s'opère, notamment au niveau des assemblées et par la création d'un service achats - moyens généraux. Pour la partie marchés publics, elle portera le renouvellement de trois marchés importants (nettoyage des locaux, flotte automobile et assurances). Il souligne enfin l'importance du service juridique, éminemment transversal.

En l'absence de question, le président donne la parole à **Madame Monique MARTINOT** pour la présentation du budget « Enseignement supérieur, insertion des jeunes et espaces France-Services ».

Enseignement supérieur, insertion des jeunes et espaces France-Services

Madame Monique MARTINOT présente le budget (CF annexe). Elle signale notamment une augmentation des recettes de 10 000 € pour l'espace France-Services de Châteauneuf, celui-ci étant situé en zone France Ruralité Revitalisation.

À défaut d'intervention, la parole est donnée à **Madame Séverine CAILLÉ** pour la présentation du budget « Aménagement du territoire ».

Aménagement du Territoire

Madame Séverine CAILLÉ présente le budget (Cf. annexe). Concernant les services de proximité, elle souligne l'inquiétude sur la pérennité des deux postes de conseillères numériques dont la convention avec la Caisse des dépôts prend fin en septembre 2026.

Sur la partie informatique, elle exprime la volonté de Grand Cognac de simplifier et d'optimiser le portail « élu » pour la prochaine assemblée et le portail « usagers ». Elle informe de la mise en place d'un accompagnement avec un audit technique et financier en cybersécurité qui sera proposé aux communes. Un premier test sera effectué sur 5 communes pour pouvoir l'étendre ensuite à d'autres communes volontaires.

En l'absence de question, le **président** donne la parole à **Monsieur Brice DEZEMARIE** pour le budget « Ressources humaines – Santé ».

Ressources humaines-santé.

Monsieur Brice DEZEMERIE présente le budget (Cf. annexe). Il fait un focus sur le prochain contrat local de santé en coopération avec l'A.R.S. et différents partenaires de santé du territoire, afin d'amener, au plus près des habitants, des actions de prévention, d'accès aux soins, notamment en santé mentale.

En l'absence de question ou de remarque,

Le Président met au vote le budget 2026 et l'ensemble des budgets annexes.

Le budget primitif 2026 est voté à l'unanimité par

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Le président exprime ses remerciements aux membres élus, pour leur confiance renouvelée, ainsi qu'aux directeurs et aux équipes pour tout le travail de préparation de ce dernier budget voté à l'unanimité.

3. Dotation de solidarité communautaire 2026 - Montant socle et répartition par commune

Il est proposé de reconduire l'enveloppe de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 2026 au montant de 3 388 862 € ainsi que les modalités de versement pour 50% en fonctionnement et 50% en investissement. Les critères de répartition par commune restent également inchangés et sont réactualisés pour 2026 pour déterminer le montant individuel à verser.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

4. Autorisations de programme et crédits de paiement 2026 - Créations et modifications

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des opérations dont les dépenses ont un caractère pluriannuel. Les crédits de paiements (CP) correspondent à la répartition annuelle prévisionnelle de l'autorisation de programme. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La gestion en APCP permet donc de limiter les crédits à inscrire en section d'investissement aux décaissements prévus dans l'exercice. Les APCP et leurs révisions sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. À la suite de la préparation du budget primitif 2026 et au regard de l'état d'avancement des opérations, il est proposé d'ajuster les APCP existantes et de créer de nouvelles APCP.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

5. Enveloppe de dotation de solidarité communautaire d'investissement et montants 2026 par commune

Il est proposé d'approuver l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et les montants individuels à verser aux communes pour l'exercice 2026 en section d'investissement, dont les critères ont été fixés par la délibération n°2025/399 du 10 décembre 2025.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

6. Répartition de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance 2025

L'article 100 de la loi de finances pour 2024 a créé la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEIT-LD) dont une part est redistribuée aux communes compétentes en matière de voirie communale et aux EPCI à fiscalité propre auxquels cette compétence a été transférée. Conformément à ces dispositions, l'ensemble intercommunal de Grand Cognac est bénéficiaire d'une part de TEIT-LD au titre de l'exercice 2025, d'un montant de 78 422 euros.

La répartition entre l'agglomération et les communes doit être déterminée par délibération du Conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Il est donc proposé d'établir la répartition de la dotation sur la base du linéaire de voirie entrant dans le calcul de la Dotation globale de fonctionnement et d'arrêter le montant individuel à reverser à chaque commune.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

7. Travaux d'alimentation électrique – Attribution d'un fonds de concours au SDEG 16

Dans le cadre de la première phase de travaux de raccordement électrique définitif des locaux du parc des sports (Bodega, tribune principale et éclairages du terrain annexe) à Cognac, Grand Cognac est sollicité pour une prise en charge financière de ces travaux.

Dès lors, il est proposé d'attribuer un fonds de concours au SDEG16 pour un montant total de 5 946,80 €.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

8. Commission locale d'évaluation des charges transférées – Rapport d'évaluation du 4 février 2026

Lors de chaque transfert de charges, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) remet, dans les 9 mois suivants, un rapport d'évaluation relatif à ce transfert. Ce rapport doit, d'une part, être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois et d'autre part soumis à l'approbation de l'organe délibérant de l'EPCI.

Il est donc proposé d'approuver les quatre rapports d'évaluation présentés par la CLECT réunie 4 février 2026 et portant évaluation des charges pour donner suite aux transferts de la maison médicale de Hiersac, de portions de voirie de Chassors, de l'association Jarnac Sport Football, et de l'espace jeunes de Cognac-Crouin.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Le président donne la parole à **Monsieur Brice DEZEMERIE** pour présenter le rapport suivant.

9. Acquisition d'un bien – Maison mitoyenne à Châteaubernard

Dans le cadre d'un projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) située à Châteaubernard (16100), Grand Cognac a été sollicité par la commune de Châteaubernard afin de mener ce projet. Il est proposé de faire l'acquisition du bien cadastré parcelle AV n°206 à l'euro symbolique auprès de la commune de Châteaubernard.

Monsieur Brice DEZEMERIE fait remarquer que cette délibération illustre parfaitement dans la volonté de l'agglomération de faire évoluer l'offre de soins de proximité sur le territoire. Ce projet, mené en partenariat avec la commune de Châteaubernard et les professionnels de santé, permettra d'augmenter l'offres de soins.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES - HUMAINES

Monsieur BRICE DEZEMERIE continue par la présentation du rapport suivant :

1. Ouvertures et fermetures de postes permanents

Il est proposé d'ouvrir et de fermer des postes permanents.

Un tableau des effectifs, avec indication des modifications en rouge, est présenté en annexe.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Le président donne la parole à **Madame Nicole ROY** pour la présentation des rapports suivants :

CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

1. Adhésion à des associations culturelles

Il est proposé l'adhésion ou le renouvellement d'adhésion de Grand Cognac à plusieurs associations culturelles qui contribuent au fonctionnement des services culturels de l'agglomération.

Le **président** demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

2. Associations culturelles – Attribution de subventions

Il est proposé d'attribuer des subventions à des associations culturelles pour un montant total de 180 000€. Le tableau annexé présente une synthèse des 26 associations bénéficiaires concernées et des montants proposés.

Le **président** demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 78

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 2 (Mme Christine BAUDET, M. Jérôme SOURISSEAU)

Le **président** donne la parole à **Monsieur Xavier TRIOULLIER** pour la présentation du rapport suivant :

SPORT

1. Attribution de subventions de fonctionnement 2026 pour les associations sportives communautaires

Il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations dans le cadre de la politique sportive communautaire pour un montant de 453 300 euros.

Le **président** demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Le **président** donne la parole à **Madame Séverine CAILLÉ** pour la présentation du rapport suivant :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES

1. Prescription de la modification N°1 du site patrimonial remarquable (SPR) de Cognac

Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Cognac est en vigueur depuis le 12 juillet 2017. Il constitue une servitude d'utilité publique et dispose d'un règlement contenant des prescriptions pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Les Halles de Cognac présentent des désordres structurels majeurs, qui ne permettent pas leur conservation même à l'issue d'une rénovation d'ampleur, et impliquant la déconstruction du bâtiment. À ce titre, les Halles ont été fermées depuis le mois de mars 2025 et un arrêté de péril a été pris le 3 octobre 2025.

Le bâtiment est protégé par une servitude de conservation qui n'autorise la déconstruction que par la nécessité liée au péril et qui ne permet pas la reconstruction d'un nouveau bâtiment plus petit, correspondant aux usages actuels.

Afin d'envisager la reconstruction des Halles et la requalification des abords, en conservant certains éléments patrimoniaux du bâti actuel, il est proposé de prescrire la modification n°1 du règlement du Site Patrimonial Remarquable de Cognac.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Le président donne la parole à **Madame Pascale BELLE** pour la présentation des rapports suivants :

2. Dépôt de bus Transcom à la Haute-Sarrazine – Achat de parcelles à Calitom

Grand Cognac souhaite aménager un nouveau dépôt de bus pour le réseau Transcom dans la zone d'activités de la Haute-Sarrazine à Cognac, à l'emplacement des anciens locaux du service communautaire des espaces verts. Afin de permettre le stationnement de l'ensemble des bus, il est nécessaire d'acquérir des parcelles complémentaires. Des opportunités foncières permettent d'envisager des acquisitions de terrains auprès de Calitom. Il y a donc lieu que Grand Cognac acquière 5 839 m² auprès de Calitom. La soulte s'élève à 197 066,25 € au profit de Calitom, sur la base d'un prix de 33,75 € HT/m². Cette délibération annule et remplace les délibérations D2025_126 et D2025_138 du 16 avril 2025.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

3. Dépôt de bus Transcom à la Haute-Sarrazine – Échange de parcelles avec Colas

Grand Cognac souhaite aménager un nouveau dépôt de bus pour le réseau Transcom dans la zone d'activités de la Haute-Sarrazine à Cognac, à l'emplacement des anciens locaux du service communautaire des Espaces verts. Afin de permettre le stationnement de l'ensemble des bus et d'aménager le site, il est nécessaire d'échanger des parcelles avec la société Colas.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

DEVELOPPEMENT DURABLE, DECHETS, PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Madame PASCALE BELLE poursuit pour la présentation des rapports suivants :

1. Taux d'imposition 2026 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le conseil communautaire du 28 septembre 2017 a décidé de créer six secteurs correspondant aux différents niveaux de service de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Grand Cognac et d'harmoniser les taux de TEOM sur une durée de 10 ans.

Ces secteurs ont été modifiés à la suite de plusieurs étapes de rationalisation.

Par ailleurs, Grand Cognac a repris la collecte des déchets ménagers et assimilés au 1er janvier 2025.

Pour l'année 2026, le produit de la TEOM attendu se monte à 11 914 023 €.

Il est précisé que l'année 2026 est la dernière année de lissage de la TEOM avant l'instauration d'un taux unique par zone.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Madame Emilie RICHAUD quitte la séance et donne son pouvoir à **M. Didier GOIS**.

2. Approbation du schéma directeur du réseau de chaleur urbain de Grand Cognac

Le schéma directeur d'un réseau de chaleur est un outil de planification territoriale permettant de réaliser des projections sur l'évolution du réseau. Il est proposé d'approuver le schéma directeur du réseau de chaleur urbain de Grand Cognac réalisé en 2025.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

3. Validation de la feuille de route de l'Économie circulaire de Grand Cognac

Dans le cadre de son Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME, Grand Cognac a élaboré sa feuille de route « Économie circulaire ».

Elle s'articule autour de 5 axes :

1. Gouvernance et éco-exemplarité
2. Réemploi dans le bâtiment et les travaux publics
3. Valorisation de la biomasse
4. Accompagnement du tissu économique vers l'économie circulaire
5. Développement de l'offre de réemploi et réparation

Il est proposé d'approuver la feuille de route de l'économie circulaire de Grand Cognac.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Le président donne la parole à **Madame Monique MARTINOT** pour la présentation du rapport suivant :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ESS

1. Convention de partenariat Grand Cognac / Agglomération Saintes Grandes Rives - Campus Connecté

Grand Cognac a élaboré sa feuille de route en faveur du développement de l'enseignement supérieur sur son territoire. Un des axes stratégiques de cette feuille de route prévoit de développer à Cognac, une antenne du Campus connecté de Saintes en partenariat avec l'Agglomération de Saintes Grandes Rives.

Le président rappelle que ce rapport a été remis sur table car modifié à la suite de l'envoi des rapports avec la convocation. Il souligne que ce partenariat permettra aux étudiants du territoire qui rencontreraient des difficultés (financières, sociales ou d'handicap) à suivre leurs études loin de chez eux, de le faire au pôle éco-formation. Ils bénéficieront d'une double inscription à l'université de La Rochelle et à celle du diplôme qu'ils auront choisi, et pourront effectuer leur parcours universitaire sans contrainte de déplacement. Un animateur pédagogique sera présent pour les accompagner.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Le président donne la parole à **Monsieur Philippe GESSE** pour la présentation du rapport suivant :

2. Territoire d'Industrie Portage de l'Ingénierie

Grand Cognac est depuis 2019 labellisé Territoire d'Industrie aux cotés de Grand Angoulême, La Rochefoucauld porte du Périgord et Le Rouillacais. Ce programme national vise à accompagner les stratégies de développement industriel au plus près des territoires autour des enjeux du foncier, des compétences, de l'attractivité, de l'innovation et de la transition écologique. Il est proposé, en accord avec l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche, de modifier le portage de l'ingénierie pour la confier à Grand Cognac.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Le président donne la parole à **Madame Dominique PETIT** pour la présentation des rapports suivants :

ENFANCE JEUNESSE

1. Attribution de subventions 2026 pour les associations jeunesse

Il est proposé d'attribuer aux associations AILAN, ACCOLADE et à l'Association Familiale, œuvrant toutes à l'échelle du territoire dans un domaine d'activités correspondant aux compétences de la collectivité en matière d'accueil des enfants et d'accompagnement des familles, une subvention de fonctionnement annuelle leur permettant de mener à bien leur offre de services pour un montant total de 657 121 € (identique à celle de 2025).

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

2. Tarifs des accueils de loisirs sans hébergement – Modification de l'annexe du règlement intérieur à compter du 1^{er} septembre 2026

Les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) communautaires, qu'ils soient en régie ou en gestion déléguée, n'ont pas été révisés depuis deux à quatre ans. Afin de tenir compte de l'inflation, de supprimer pour les usagers les effets de seuil liés aux tranches de quotient familial, de favoriser l'accès des familles les plus modestes et de rendre la participation financière plus équitable, il est proposé d'instaurer une nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité :

Voix Pour : 80

Voix Contre : 0

Abstention : 0

3. Désignation des représentants de Grand Cognac au GIP Cuisine Publique du pays de Cognac

À la suite du renouvellement de la convention passée entre les membres du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Cuisine Publique du Pays de Cognac à compter du 1^{er} janvier 2026 et des nouvelles modalités de représentation des membres au sein de l'assemblée générale, il est nécessaire pour Grand Cognac de désigner son représentant titulaire et son suppléant.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.
Le rapport est adopté à l'unanimité :
Voix Pour : 80
Voix Contre : 0
Abstention : 0

Le président donne la parole à **Monsieur Mickaël VILLEGER** pour la présentation du rapport suivant :

GRAND ET PETIT CYCLES DE L'EAU

1. GEMAPI – Fixation du produit de la taxe pour 2026

Grand Cognac ayant instauré la taxe GEMAPI, il convient d'en fixer le produit attendu pour l'année 2026. Il est proposé d'arrêter ce produit à 369 375 €. **Monsieur Mickaël VILLEGER** souligne qu'elle est en baisse de 15 % cette année.

Le président donne la parole à **Monsieur Jérôme ROYER** qui demande s'il y a eu une analyse pour ne pas la baisser de 15 %.

Il lui répond qu'il s'agit du croisement entre le produit attendu et l'évolution des bases (ce sont elles qui ont augmenté).

Monsieur Mickaël VILLEGER ajoute qu'il y a eu une demande auprès des syndicats pour réduire les demandes de contributions. Ce travail est en cours avec les différents présidents des syndicats.

Monsieur Jérôme ROYER désire connaître l'influence des études que Grand Cognac souhaite faire sur les risques inondations.

Monsieur Mickaël VILLEGER répond qu'il s'agit d'un sujet complètement différent, car ce sont des diagnostics et non des études. Ceux-ci sont proposés aux habitants pour vérifier la vulnérabilité de leur logement et préconiser des travaux ensuite. Cette démarche est menée par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente, et le fond Barnier permet d'accompagner dans une certaine mesure les travaux de préservation du bâti afin notamment que les riverains ne se voient pas résiliés par les assurances. L'enjeu est de trouver une solution adaptée aux différents risques.

En l'absence de nouvelle question,

Le Président met au vote le rapport.
Le rapport est adopté à l'unanimité :
Voix Pour : 80
Voix Contre : 0
Abstention : 0

Le président présente les rapports suivants :

ACTION CŒUR DE VILLE, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

1. Candidature 2026 auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du règlement de soutien au service public de la rénovation de l'Habitat

Depuis 2022, Grand Cognac a mis en place un guichet unique de rénovation de l'habitat, Grand Cognac Rénov' reconnu comme Espace Conseil France Rénov'. Cette action s'inscrit désormais dans le cadre du Pacte Territorial de l'agglomération signé en 2025.

Afin de maintenir la dynamique engagée autour du déploiement du service public de la rénovation, la poursuite du soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine à ce service public en 2026 a été actée.

Ce financement, apporté dans le cadre d'un règlement vise à garantir un service public de qualité avec une mobilisation suffisante des moyens humains sur la rénovation énergétique, thématique qui reste la priorité de la Région en tant que cheffe de file Energie Climat.

Il est proposé que Grand Cognac dépose sa candidature auprès de la Région afin de bénéficier d'une aide régionale en 2026.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.
Le rapport est adopté à l'unanimité :
Voix Pour : 80
Voix Contre : 0
Abstention : 0

TOURISME ET VALORISATION DU FLEUVE ET DES RIVIÈRES

1. Attribution de subvention de fonctionnement Office de Tourisme

Il est proposé d'attribuer à l'office de tourisme une subvention de fonctionnement 2026 d'un montant de 610 000 € au titre de l'exercice de la compétence obligatoire « promotion du tourisme ». Celle-ci est composée d'une part fixe de 525 000 € et d'une part variable à hauteur de 85 000 € maximum.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.
Le rapport est adopté à l'unanimité :
Voix Pour : 79
Voix Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 1 (M. Yannick LAURENT)

Le président donne la parole à **Monsieur YANNICK LAURENT** pour la présentation du rapport suivant :

2. Snack de la Base Plein Air André Mermet – Fixation de la redevance d'occupation du domaine public 2026

Grand Cognac assure actuellement en régie directe l'exploitation du snack de la Base Plein Air André Mermet à Cognac. Cette activité ne relève pas d'un service public et nécessite des compétences spécifiques. Aussi, il est proposé de mettre en œuvre une procédure de mise en concurrence visant à confier l'exploitation du snack à un opérateur qualifié sous la forme d'une AOT. À l'issue de celle-ci, une convention d'occupation du domaine public encadrera l'exploitation du snack en contrepartie d'une redevance composée d'une part fixe de 1 000 € HT et d'une part variable comprise entre 2.5 % et 5 % du chiffre d'affaires hors taxes, en fonction de l'offre retenue.

Le président demande s'il y a des questions sur ce sujet. En l'absence de question,

Le Président met au vote le rapport.
Le rapport est adopté à l'unanimité :
Voix Pour : 80
Voix Contre : 0
Abstention : 0

Le président présente la motion déposée sur table :

Motion en faveur de la filière cognac

Le 5 janvier 2024, le ministère chinois du commerce a annoncé l'ouverture d'une enquête antidumping visant les eaux-de-vie de vin produites en Europe, en lien avec les décisions prises par l'Union européenne dans le secteur des véhicules électriques.

Cette procédure a fortement affecté la présence du cognac sur le marché chinois, qui constituait jusqu'alors un débouché majeur pour la filière, tant en volume qu'en valeur.

Par ailleurs, la filière évolue dans un contexte international incertain, caractérisé notamment par le relèvement des taxes douanières américaines intervenu en août 2025 sur les spiritueux européens, ainsi que par des tensions géopolitiques persistantes, la guerre en Ukraine et la poursuite de la crise énergétique.

Les mesures mises en œuvre à ce jour n'ont pas permis d'enrayer la dégradation de la situation.

